



RSA et prime d'activité : comment bien remplir sa déclaration

Bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA) ou de la Prime d'activité, votre Caisse d'allocations familiales (Caf) a besoin de connaître vos revenus au cours du dernier trimestre afin de pouvoir calculer vos droits. Pour cela, vous devez déclarer vos ressources en ligne sur le site de la Caf.

Attention, les montants à déclarer pour le mois de janvier 2019 et pour les mois suivants doivent correspondre **aux revenus avant prélèvement à la source** (net à payer avant impôt sur le revenu).

Par ailleurs, la Caf rappelle que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est exclue des ressources prises en compte pour le calcul de la prime d'activité.

Par contre, les heures supplémentaires défiscalisées sont à déclarer.

Compte-rendu des débats qui se sont tenus à Seyne

Deux débats se sont tenus sur Seyne. Le premier avait pour thème « la transition écologique / la démocratie et citoyenneté. Le deuxième traitait de la fiscalité et des dépenses publiques / l'organisation de l'état et des services publics.

Vous trouverez ci-joints les comptes rendus des débats :

Débat du vendredi 15 février : http://www.seynelesalpes.fr/wp-content/uploads/2019/02/SeyneGrandDebat1_1-1.pdf

Débat du vendredi 22 février : http://www.seynelesalpes.fr/wp-content/uploads/2019/02/SeyneGrandDebat2_1.pdf

Informations diverses

- Le ramassage des encombrants se fera **le jeudi 14 mars**. Les personnes doivent s'inscrire au 04.92.35.32.79 entre 13h30 et 16h30 au plus tard le mardi soir précédent. Les objets encombrants doivent être mis en bordure de propriété la veille au soir et accessibles au véhicule de collecte. Attention ! ne sont pas pris en compte dans la collecte : les déblais, gravats, végétaux, produits liquides ou toxiques.
- La mairie sera fermée exceptionnellement les jeudis après-midis jusqu'au 25 avril inclus.
- Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 30 mars 2019, la mairie de Seyne sera donc ouverte samedi 30 mars de 10h à 12h.
- Le passage à l'heure d'été aura lieu dans la nuit du 30 au 31 mars : pensez à avancer vos montres d'une heure.
- Réunion du conseil municipal prévue le lundi 18 mars à 20h30, en mairie.
- Le 3 mars, c'est la fête des grands-mères !

L'agenda du mois de Mars

Vendredi 1 mars : Les Veillées du Bastion : « Regards sur mon corps: comprendre pour mieux prendre soin de soi : le bassin » par Cécilia Garbay, professeure de danse.

Samedi 2 et dimanche 3 mars : l'Escourancha Seynarde : course enduro de moto sur neige.
Renseignements au 06 50 30 99 97

Mercredi 6 mars : Visite gratuite de la ferme des Péliissones, dès 16h, renseignements au 06.72.90.21.02

Vendredi 15 mars : concert de chorale « **Mille chœurs pour un Regard** » Deux chorales chantent pour " RETINA FRANCE" dans le cadre de l'opération "Mille Chœurs pour un Regard". Au profit des maladies de la vue au travers de l'association RETINA FRANCE .
Avec le "Chœur de la Blanche" et "La claire fontaine de Digne les Bains".
à 20h30 à la chapelle des pénitents. Renseignements au 06.87.16.03.06

Samedi 16 mars : Cinéma à la maison de Pays : séances à 18h puis à 20h30, en cours de programmation.

Samedi 30 et dimanche 31 mars : Concours de boules sur la place d'Armes dès 14h samedi et dès 8h30 dimanche. Renseignements : 06.88.16.81.65



Accueil du public

Lundi ; Mardi et Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h / **Mercredi et Jeudi** : 9h à 12h
Demande de passeport et de CNI sur rendez-vous : mardis et jeudis de 9h à 11h
Tél. : 04.92.35.00.42 / Fax. : 04.92.35.18.98
Mail : mairie@seynelesalpes.fr
Site : www.seynelesalpes.fr



Directeur de la publication : F. HERMITTE

Ont élaboré ce numéro : Sandrine JULIEN

Pour vous inscrire ou vous désinscrire à Seyn'info : Envoyez un courriel à accueil@seynelesalpes.fr